

Obtenir le CESS - jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Vous pouvez obtenir le CESS de l'enseignement général, technique, artistique ou professionnel en présentant des examens auprès d'un [jury de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#). Les épreuves sont proposées pour les cours généraux et techniques.

Pour toute information sur les jurys organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles,

- Par mail à l'adresse jurys@cfwb.be
- Par téléphone au 02/690 85 86. Les permanences téléphoniques ont lieu les lundi, mercredi et vendredi de 8h30 à 11h30
- Via le site internet des jurys : [Jurys de la Fédération Wallonie Bruxelles](#)

Pour vous y préparer, vous avez deux possibilités :

L'[e-learning](#) de la Fédération Wallonie-Bruxelles propose de suivre des cours généraux à domicile, via une plateforme en ligne, à votre propre rythme. Vous êtes accompagné par un conseiller pédagogique tout au long de votre cursus. Si vous présentez le jury de l'enseignement technique, artistique ou professionnel, vous devez vous référer à la grille horaire de l'option d'un établissement de votre choix.

Rue Adolphe Lavallée, 1 - 1080 Bruxelles. Tel : 02/690 82 82 (permanences téléphoniques de 9h à 12h). Courriel : ead@cfwb.be et formulaire de contact sur le site web.

L'enseignement privé permet de suivre des cours généraux et parfois techniques, via un programme plus spécifique, adapté à votre rythme et à vos capacités. La formation dure minimum 1 an et est organisée dans des classes peu nombreuses. Les frais d'inscriptions y sont assez élevés. Consultez la liste de ces établissements dans le Guide de l'enseignement secondaire du SIEP à la Cité des métiers de Bruxelles, Avenue de l'Astronomie, 14 à 1210 Bruxelles - le lundi, mardi, mercredi et vendredi de 9h30 à 16h - le jeudi de 13h30 à 19h. - ou au SIEP Bruxelles (Rue de la Poste 109-111 - 1030 Schaerbeek).

Quelles conditions d'admission ?

Il n'est pas nécessaire d'avoir obtenu un diplôme précédemment pour s'y inscrire.

